

Questions des soumissionnaires et réponses correspondantes

N.B. : Les questions et réponses feront partie intégrante des documents d'appel d'offres.

N° D'appel d'offres : 7000016483

N° du projet : G-012263-001

Nom du projet : INEFF

Pays : Maroc

No.	Date	Question	Réponse
1.	13/07/2026	Q1 : Les documents composant l'offre technique (mentionnés à la page 21 du DAO) doivent-ils être transmis chacun dans un fichier PDF distinct, ou est-il acceptable de les regrouper dans un seul document PDF nommé offre technique ?	R1 : La composition du dossier technique et administratif est précisée aux pages 2 et 3 de la lettre d'invitation, ainsi qu'à la page 21 des TdR. Les documents composant le dossier technique et administratif peuvent être transmis soit dans des fichiers distincts, soit regroupés dans un seul fichier PDF. Conformément aux modalités précisées dans la lettre d'invitation, l'offre technique et le dossier administratif ne doivent comporter aucune information relative aux prix et doivent être transmis dans un email distinct de celui contenant l'offre financière.
2.	13/07/2026	Q2 : Concernant les « attestations de référence » demandées dans l'offre technique, s'agit-il des attestations de référence de la société soumissionnaire relatives à des prestations similaires, ou des attestations justifiant l'expérience des experts proposés ?	R2 : Les attestations de référence explicitement demandées à la page 2 de la lettre d'invitation ainsi que dans la déclaration d'éligibilité, à savoir : « Les attestations de référence d'un volume minimum de 350.000,00 dirhams, d'au moins 03 projets de référence dans le domaine de la conception et de l'animation de programmes de Formation de Formateurs (FdF) destinés à des conseillers, accompagnateurs, coaches, formateurs ou structures d'appui à l'entrepreneuriat, ainsi que d'au moins 03 projets de référence réalisés au Maroc au cours des 3 dernières années », doivent impérativement être établies au nom du prestataire soumissionnaire. Par ailleurs, les références des experts, demandées au chapitre 3 des TdR, sont à fournir au nom des experts concernés. Elles sont à joindre à l'offre technique.

3.	13/07/2026	Q3 : nous souhaitons nous assurer que cet appel d'offres est ouvert aux cabinets internationaux et qu'il n'est pas limité aux cabinets nationaux.	R3 : nous vous confirmons que le présent appel d'offres est destiné aux cabinets nationaux .
----	------------	---	---